

Quels documents FCA faut-il appliquer ?

Code	Secteurs d'activités	Documents de la série AC-						AT	Documents de la série BC-									BT	CC-
		00	01	02	03	04	05	01 à 14	00	01	02	03	04	05	06	07	09	01 à 18	01
MP :	Production et mise sur le marché d'aliments composés produits dans l'entreprise	X	X	X				(X)	X	X	X							(X)	X
MH :	Mise sur le marché d'aliments composés produits par un tiers	X	X		X			(X)	X	X		X						(X)	X
VP :	Production et mise sur le marché de prémélanges produits dans l'entreprise	X	X	X				(X)	X	X	X							(X)	X
VH :	Mise sur le marché de prémélanges produits par un tiers	X	X		X			(X)	X	X		X						(X)	X
GP :	Production et mise sur le marché de matières premières pour aliments des animaux produites dans l'entreprise	X	X	X				(X)	X	X	X							(X)	X
GH :	Mise sur le marché de matières premières pour aliments des animaux produits par un tiers	X	X		X			(X)	X	X		X						(X)	X
GPVW :	Production et mise sur le marché de matières premières pour aliments des animaux produites dans l'entreprise issues de 'flux connexes à transformer' (transformation de 'flux connexes à transformer')	X	X	X				(X)	X	X	X							(X)	X
TP :	Production et mise sur le marché d'additifs produits dans l'entreprise	X	X	X				(X)	X	X	X							(X)	X
TH :	Mise sur le marché d'additifs produits par un tiers	X	X		X			(X)	X	X		X						(X)	X
VWP :	Production et mise sur le marché de « flux connexes à transformer » produits dans l'entreprise	X	X	X				(X)	X	X	X							(X)	X
VWH :	Mise sur le marché de « flux connexes à transformer » produits par un tiers	X	X		X			(X)	X	X		X						(X)	X
OO :	Manutention et stockage d'aliments pour animaux et/ou de « flux connexes à transformer » pour compte de tiers	X	X			X		(X)	X	X			X					(X)	X
TVWE :	Transport par route d'aliments pour animaux et/ou de « flux connexes à transformer » pour compte de tiers ou pour compte propre	X	X				X	(X)	X	X				X				(X)	X
TVWA :	Affrètement d'entreprises de transport fluvial (transport d'aliments pour animaux ou de 'flux connexes à transformer') pour compte de tiers ou pour compte propre	X	X					(X)	X	X					X			(X)	X
TVM :	Affrètement de transport maritime d'aliments pour animaux ou de 'flux connexes à transformer'	X	X					(X)	X	X						X		(X)	X
TVOR :	Organisation d'un transport d'aliments pour animaux ou de 'flux connexes à transformer' par rail	X	X					(X)	X	X							X	(X)	X

(X) Remarque importante : Consultez d'abord les documents AC- et BC pour ensuite passer aux documents des séries AT- et BT-. En effet, quels documents AT et BT il faut appliquer dépend de vos activités, mais aussi de votre entreprise. Utilisez donc votre bon sens lors en sélectionnant ces textes.

P.ex. le document 'AT-13 : Procédure d'utilisation d'un appareil de dosage précision' sera uniquement d'application pour les fabricants d'aliments composés produisant des aliments médicamenteux. On peut donc difficilement lier le document AT-13 à toutes les entreprises du Code MP (fabrication d'aliments composés) ou à toutes les entreprises devant appliquer les documents spécifiques aux activités de production (AC-02 et BC-02).